

Demande de versement

Compte/dépôt

Numéro de client/portefeuille

Informations concernant le retrait

Montant à verser

Montant maximal autorisé

Monnaie

CHF EURO USD GBP AUD CAD

Preneur de prévoyance

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, lieu

Pays

Etat civil

Date de naissance

Adresse e-mail

Téléphone

Bénéficiaire

Au cas où le bénéficiaire ne serait pas la même personne que le preneur de prévoyance, les données du bénéficiaire suivantes ainsi que la signature authentifiée du preneur de prévoyance sont nécessaires.

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, lieu

Pays

Signature authentifiée du preneur de prévoyance/du bénéficiaire

Attestation officielle de la signature du preneur de prévoyance/du bénéficiaire

Authentications en Suisse: commune, notaire, avocat (avec tampon, nom et signatures valables)

Authentications à l'étranger: notaire, avocat, ambassade (avec tampon, nom et signatures valables)

Paiement

Votre avoir de libre passage peut vous être versé de manière anticipée dans les cas suivants:	
Motif du versement	Documents à remettre
<input type="checkbox"/> Je quitte définitivement la Suisse ou la Principauté du Liechtenstein ou je réside déjà hors de ces deux pays. *	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de départ de la commune de domicile suisse - Copie du passeport/de la carte d'identité avec signature lisible - Attestation de domicile actuelle de l'étranger, ne datant pas de plus de trois mois - Attestation selon état civil 1)
<input type="checkbox"/> Je suis frontalier et met un terme à mon activité salariée en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein.	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmation écrite de l'abandon définitif d'une activité salariée en Suisse - Confirmation de restitution du permis de travail ou confirmation d'annulation du permis de frontalier - Copie du passeport/de la carte d'identité avec signature lisible - Attestation de domicile actuelle de l'étranger (ne datant pas de plus de trois mois) - Attestation selon état civil 1)
<input type="checkbox"/> Je débute une activité lucrative indépendante en Suisse et ne suis plus soumis à la prévoyance professionnelle obligatoire.	<ul style="list-style-type: none"> - Copie de l'actuelle décision de la caisse de compensation AVS (ne remontant pas à plus d'une année) - Document attestant l'activité indépendante en tant qu'activité principale (business plan, contrat de location de locaux commerciaux, contrats de travail des collaborateurs, contrats avec des clients, factures établies, matériel publicitaire, site internet, etc.) - Copie du passeport/de la carte d'identité avec signature lisible - Attestation de domicile actuelle - Attestation selon état civil 1)
<input type="checkbox"/> La prestation de libre passage est inférieure à la cotisation annuelle de la personne assurée (importance minime).	<ul style="list-style-type: none"> - Dernier certificat de prévoyance personnel 2)
<input type="checkbox"/> Je reçois une rente d'invalidité AI complète et ne suis pas assuré en plus pour le risque d'invalidité.	<ul style="list-style-type: none"> - Copie de la décision de l'assurance fédérale d'invalidité concernant votre rente - Attestation de domicile actuelle, ne datant pas de plus de trois mois - Attestation selon état civil 1)
<input type="checkbox"/> Atteindre l'âge de référence (au plus tôt 5 ans avant, au plus tard 5 ans après). Seulement possible si le domicile est en Suisse.	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du passeport/de la carte d'identité avec signature lisible - Attestation de domicile actuelle, ne datant pas de plus de trois mois - Attestation selon état civil 1)
<input type="checkbox"/> Le preneur de prévoyance est décédé.	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du certificat officiel de décès - Extrait actuel du registre de l'état civil - Copie du certificat d'héritier

* Condition requise: pas de maintien de l'autorisation de séjour en Suisse.

1) **Les personnes célibataires** doivent fournir un certificat d'état civil récent, datant de moins de trois mois.

1) **Les personnes mariées** doivent obligatoirement présenter une signature officiellement légalisée de leur conjoint ou de leur partenaire enregistré (loi sur le partenariat)

1) **Les personnes divorcées ou ayant officiellement dissous leur partenariat** doivent présenter une copie intégrale du jugement de divorce ou de dissolution du partenariat enregistré ainsi qu'un certificat d'état civil récent, datant de moins de trois mois.

1) **Les personnes veuves** doivent fournir un certificat d'état civil récent, datant de moins de trois mois.

2) **Les personnes mariées** doivent fournir un accord écrit de la part du conjoint. Si la prestation de libre passage est supérieure à CHF 20 000, les signatures doivent être authentifiées.

Rachats

- Aucun rachat n'a été effectué dans le cadre de la prévoyance professionnelle au cours des trois dernières années.
- Au cours des trois dernières années, les rachats suivants ont été réalisés dans le cadre de la prévoyance professionnelle:
(veuillez joindre les attestations de la caisse de pension)

Date du rachat Montant en CHF

Date du rachat Montant en CHF

Date du rachat Montant en CHF

Si des rachats ont été effectués, les prestations en résultant ne peuvent pas être perçues sous forme de capital provenant de la prévoyance avant écoulement d'une période de trois ans. Dans son arrêt du 12 mars 2010 (2C_658/2009), le Tribunal fédéral a décidé que du point de vue fiscal, la totalité de l'avoir de vieillesse et non pas uniquement les prestations rachetées reste bloquée pendant trois ans pour un retrait sous forme de capital. Si un preneur de prévoyance devait néanmoins procéder à un retrait de capital au cours des trois ans qui suivent un rachat, celui-ci devra compter avec des retombées fiscales considérables.

**Autorisation
pour un hono-
raire de conseil**

Le preneur de prévoyance donne mandat à la Fondation de payer une commission unique de _____ % des avoirs de prévoyance ou CHF _____ comme honoraire de conseil au bénéficiaire suivant:

Nom

Rue, n° NPA, lieu

Lieu, date Signature du preneur de prévoyance

Instructions de paiement & livraison

Virement d'argent

Adresse du titulaire du compte si l'adresse enregistrée auprès de la banque ne correspond à l'adresse du domicile.

Banque

SWIFT

Référence

Devise IBAN/Numéro de compte

Devise	IBAN/Numéro de compte

Devises étrangères

Vente des devises étrangères en CHF

Versement dans la devise d'origine

Transfert de titres (Si possible. Les titres qui ne peuvent être transférés seront vendus.)

Banque

Interlocuteur de la banque et son adresse e-mail

Numéro de dépôt

Remarque concernant les frais

Veillez noter que, selon le motif du versement, des frais supplémentaires peuvent être dus. Les frais sont publiés en toute transparence dans le règlement actuel des frais, consultable sur notre site internet.

Déclaration

J'atteste que les renseignements ci-dessus et les documents fournis sont exacts et complets. J'autorise Lealta Fondation de libre passage (« Fondation ») à effectuer, si nécessaire, les démarches qui s'imposent, en particulier en cas de départ définitif de Suisse ou du Liechtenstein, pour obtenir auprès des autorités compétentes des informations sur le statut de séjour ou l'autorisation d'établissement.

Par le dépôt de ma demande, je confie en même temps à la Fondation le mandat de vendre mes placements dans des titres. Le produit de la vente doit être crédité sur mon compte de libre passage jusqu'au moment du versement de mon avoir. Au cas où le versement ne serait pas validé ou que je retire ultérieurement la présente demande, le produit de la vente restera sur mon compte de libre passage, sauf mandat écrit contraire de ma part. Un éventuel mandat de réinvestissement ou le retrait de la présente demande doit obligatoirement être effectué par écrit; toute autre forme n'étant pas contraignante pour la Fondation.

Signature

Lieu, date

Signature du preneur de prévoyance/du bénéficiaire

Confirmation du conjoint ou du partenaire enregistré en cas de versement en espèces

Nom

Prénom

Lieu, date

Signature du/de la conjoint(e) ou partenaire enregistré(e)

L'accord du conjoint ou du partenaire enregistré est obligatoire dans tous les cas.

Attestation officielle de la signature de la/du conjoint(e) ou du partenaire enregistré

Authentications en Suisse: commune, notaire, avocat (avec tampon, nom et signatures valables)

Authentications à l'étranger: notaire, avocat, ambassade (avec tampon, nom et signatures valables)
